

CONSEIL D'INSTITUT
Séance du 27 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 496-2025

OBJET DU PROJET	Capacités d'accueil rentrée 2026
RESPONSABLES DU PROJET	Politique : Xavier TRIPOTEAU Administratif : Laurence LE BRETON
EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vu l'article L612-3 du code de l'éducation - Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle - Vu l'arrêté du 1er juillet 2022 portant sur l'accréditation de l'établissement <p>Afin de garantir un bon déroulement du cursus, un encadrement pédagogique de qualité, une insertion professionnelle optimale, les établissements d'enseignement supérieur proposent de fixer des capacités d'accueil pour chaque année de cursus dispensés sur leur campus.</p> <p>Concernant l'accès à la 1ère année de BUT et conformément à l'article L612-3 du code de l'éducation, c'est le Recteur d'académie qui arrête définitivement les capacités sur proposition de l'établissement.</p> <p>Pour la rentrée 2026, l'IUT de Vannes propose les capacités d'accueil en page suivante.</p> <p style="padding-left: 20px;">➤ Il est demandé au conseil d'Institut d'émettre un avis sur les capacités d'accueil à l'IUT de Vannes pour la rentrée 2026.</p>
AVIS RENDUS	<p>Suffrages exprimés : 25 dont : 0 Voix « Pour » 0 Voix « Contre » 0 Abstention(s)</p>
Visa du Président	<p>Julien JACQUET</p> 
Document en annexe	Document de séance

